

PROCOLE DES RÈGLES SANITAIRES

Chers adhérents, chères adhérentes,

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement le protocole sanitaire mis en place à la section judo du PLC.

Règle 1: SENS DE CIRCULATION

Afin de pouvoir respecter au mieux les règles de distanciation sociale, nous vous demandons bien vouloir respecter le sens de circulation marqué au sol.

Règle 2: ÉQUIPEMENT

L'accès au vestiaire n'est pas autorisé jusqu'à nouvel ordre.

Chaque pratiquant **devra donc arriver en tenue** avec :

- un sac marqué à son nom afin de pouvoir ranger ses affaires (vêtements et chaussures)
- un gel hydro alcoolique **pour les enfants nés avant 2013** (penser à le marquer)

Règle 3: LAVAGE DES MAINS ET DES PIEDS

Avant d'accéder au tatami, les pratiquants devront se désinfecter les mains et les pieds.

Pour les pratiquants nés après 2013 (2013 inclus), le gel sera fourni par la section.

Pour les pratiquants nés avant 2013, le gel devra être apporté.

Règle 5: ACCÈS AU DOJO

Les **parents et/ou accompagnateurs ne sont pas autorisés** à pénétrer dans le DOJO.

Les pratiquants entrent **SEUL** dans le DOJO (entrée autorisée 5' avant le début du cours) et attendent, **dans le silence**, sur le bord du tatami (afin de ne pas gêner le cours)

Règle 5: SORTIE DES PRATIQUANTS

Lors de la fin du cours, le professeur de Judo ouvre la porte du dojo, les parents signalent leur présence (un par un) en entrant dans le sas du DOJO, puis attendent dans le couloir.

L'équipe du PLC met tout en œuvre pour respecter au mieux ces mesures sanitaires et compte sur votre respect des règles. Cela permettra de conserver la confiance des autorités réglementaires et donc de garder le dojo ouvert le plus longtemps possible.

MERCI À TOUS POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

Sportivement, l'équipe PLC